

DOBOL MICROCAP - Gamme Insecticides

INSECTICIDE CONCENTRE HOMOLOGUE A BASE DE BIFENTHRINE MICROENCAPSULEE



- Effet immédiat et grande rémanence (jusqu'à 6 mois).
- La technologie de micro-encapsulation apporte une action régulée dans le temps, évite un surdosage coûteux et réduit la toxicité.
- Stable aux UV et ininflammable.
- Dilution facile et précise grâce au flacon doseur.
- Efficace sur tout type d'insectes volants et rampants, acariens, puces, araignées, mouches, moustiques, ténébrions, cafards, poux...
- Ne tâche pas, n'incommode pas (odeur faible).
- Homologation du ministère de l'agriculture (AMM n°2070124).

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

Liquide blanc laiteux, odeur légèrement fruitée.

Densité à 20°C : 1,0.

pH du produit dilué à 10 g/l : 6-8.

Conditionnement en flacons de 960 ml.

Se disperse dans l'eau.

Point éclair : aucun.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

Composition : Bifenthrine à 30 g/l CAS n° 82657-04-03
Nocif par ingestion.

Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri du gel.

Respecter les doses d'emploi, éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement, (essayer d'utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

PROPRIÉTÉS :

Réduit le risque d'apparition de résistances éventuelles. Effet choc et longue durée d'action (jusqu' à 6 mois). Grand spectre d'activité sur insectes volants (mouches domestiques, des étables ou piqueuses, guêpes,

frelons, moustiques, ...) et rampants (cafards, blattes, ténébrions, fourmis, puces), araignées, acariens, poux rouges...

Efficacité constante, sur tous supports.

Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II. Biocide utilisé pour l'usage PT 18 (insecticides).

MODE D'EMPLOI :

Dose pour 100 m² : 160 ml dans 5 l d'eau. Remplir d'eau le pulvérisateur, ajouter le dosage indiqué. Homogénéiser.

- Poux rouges : appliquer sur sols, murs, plafonds, interstices, cages et tapis, une semaine avant la fin du vide sanitaire.
 - Ténébrions : pulvériser 2 jours avant la fin du vide sanitaire à la remise en température du bâtiment.
 - Mouches : traiter le 1/3 de la surface totale des bâtiments. Pulvériser jusqu'à obtention d'un léger ruissellement. Ne pas nettoyer les surfaces traitées. Ne pas pulvériser sur les appareillages électriques.
- Réservé à l'usage professionnel.